

Jeudi 6 décembre un nouveau palier des mobilisations des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche pour, avec les étudiants, combattre la loi LRU. Plus de 5000 manifestants à Paris, des milliers d'autres dans toute la France.

Texte du memorandum remis aujourd'hui au gouvernement à l'issue de la manifestation parisienne.

MEMORANDUM UNITAIRE EN 10 POINTS

Ces 10 points solidaires entre eux s'inscrivent dans l'engagement des organisations signataires des appels à manifester le 6/12 nombreuses engagées depuis le début de l'été contre la logique de la loi LRU, et toutes dans une visée de transformation démocratique de l'enseignement supérieur et recherche.

Ils s'appuient sur les mobilisations des personnels et des étudiants.

- 1) Organiser la convergence de l'ensemble des formations post-baccalauréat aujourd'hui dispersées entre universités, CPGE, Ecoles d'ingénieurs, formations paramédicales, etc.
- 2) Renforcer à la fois les universités et les organismes de recherche. Développer les coopérations universités-organismes de recherche, articulées sur des UMR aux personnels de statuts variés (chercheurs et enseignants-chercheurs, ...) dans le cadre de la fonction publique d'Etat.
- 3) Renforcer la collégialité (au contraire de la logique managériale) comme principe d'organisation au sein du service public d'enseignement supérieur et de recherche avec des conseils élus, largement représentatifs, et dans les instances d'évaluation et de recrutement.
- 4) Doubler en 3 ans les moyens d'encadrement en personnels enseignants statutaires dans le cycle L. Transformer le LMD, améliorer sa lisibilité et assurer pour tous les diplômés les droits effectifs à poursuite d'études.
- 5) Organiser les synergies et la complémentarité des universités sur une base territoriale excluant leur mise en concurrence et l'organisation d'un système d'enseignement supérieur à plusieurs vitesses. Amplifier l'activité des écoles doctorales nécessaires dans toutes les universités qui doivent permettre d'aller vers 15000 thèses soutenues par an, à l'horizon 2012.
- 6) Donner les moyens financiers, technologiques ; recruter et former les personnels pour un renouvellement des pédagogies dans l'enseignement supérieur, diversifiées selon les champs disciplinaires.
- 7) Lancer un plan pluriannuel de recrutements d'enseignants-chercheurs et de personnels BIATOS pour les universités et les organismes (à hauteur de 5000 emplois/an), et fonder les recrutements d'enseignants-chercheurs sur des instances élues paritaires organisées sur la base des sections du CNU. Combattre le précarité.
- 8) Augmenter le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur budget de l'Etat ramenant l'ANR à un rôle d'appoint, harmoniser sa répartition entre les établissements sous le contrôle d'instances élues, telles le CNESER et le CSRT.
- 9) Réhabiliter les bâtiments universitaires vétustes, construire des équipements adaptés permettant l'amélioration de la vie étudiante, le travail scientifique et pédagogique des personnels et l'insertion des universités au cœur de la cité.
- 10) Faire adopter au parlement un moratoire sur la loi LRU préalable à un « Grenelle de l'enseignement supérieur et de la recherche », permettant d'associer le dynamisme de toute la communauté universitaire à une nouvelle « loi-programme » et à sa mise en œuvre.

Signataires: FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNETAP, SNEP), UNSA (Sup'recherche, SNPTES), SNTRS-CGT, Solidaire (Sud-Education, Sud-Recherche), SLR, SLU